

|  |  |
|--|--|
| <b>Axe 2</b>   | <b>Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible</b>  |
| <b>Mesure 23</b>   | <b>Favoriser les haies, en particulier en milieux agricoles : un Pacte en faveur de la haie</b>  |
| <b>Ministères et opérateurs pilotes</b>  | Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire – MASA  |
| <b>Autres ministères et opérateurs impliqués</b>   | Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires – MTECT<br>Ministère de l'intérieur et des outre-mer (MIOM–DGOM)<br>Chambres d'agriculture France<br>IGN<br>INRAE<br>Office Français de la Biodiversité – OFB<br>Agences de l'eau  |
| <b>Contexte/enjeux</b>   | <p>Le développement des haies et des alignements d'arbres, qu'il ait lieu en milieu agricole, rural ou urbain, génère des services écosystémiques favorables à la biodiversité et à la résilience des systèmes : habitats et ressources pour la faune ; lutte contre l'érosion ; amélioration de la qualité de l'eau et des sols (structuration et richesse en matière organique propices à la biodiversité du sol). Les systèmes agroforestiers constituent par ailleurs un puits de carbone qui contribue à l'atténuation du changement climatique et est une formidable solution fondée sur la nature pour s'adapter à ses conséquences (ombre, coupe-vent, ...). En agriculture, ils contribuent ainsi à la résilience et à la souveraineté alimentaire et énergétique, et peuvent être source de revenus additionnels pour les agriculteurs.</p> <p>Au regard de ces bénéfices, il convient d'inverser la tendance de l'érosion du linéaire de haies et de restaurer ce levier essentiel pour répondre aux enjeux globaux de la biodiversité et du changement climatique. L'accompagnement à l'implantation et à la gestion durable des haies fera l'objet d'un « Pacte en faveur de la haie », élaboré en concertation avec les parties prenantes dès 2023.</p> <p>L'ensemble des 3 actions détaillées ci-dessous a pour objectif de poursuivre, et doubler la dynamique engendrée par la mesure « Plantons des haies » du plan de relance, avec l'ambition de parvenir à 50 000 km de haies supplémentaires d'ici 2030. Cette ambition nécessite une action globale et coordonnée, auprès de l'ensemble des acteurs concernés et sur l'ensemble des leviers permettant de mieux protéger, planter, gérer, et valoriser les haies.</p> |
| <b>Action 1</b>  | <b><u>Objectif</u> : Développer la connaissance et le suivi de la haie et des systèmes agroforestiers</b>  |
| Pilote :<br>MASA/DGPE<br><br>Co-pilote :<br>MTECT/DEB<br>Partenaires : OFB,<br>IGN, INRAE<br><br>Appui : OFB | <u>Description de l'action</u> :<br>Le renforcement de la connaissance et du suivi des haies et alignements d'arbres, qu'ils soient dans les exploitations agricoles, dans l'espace rural ou en milieu urbain, est nécessaire pour soutenir durablement leur développement. Cette action vise d'une part à constituer un « observatoire de la haie » consistant à développer d'une part un référentiel cartographique actualisé régulièrement, permettant la réalisation d'analyses quantitatives et qualitatives sur les haies et alignements d'arbres et leurs évolutions dans le temps.   |

|   |   |
|---|---|
|   | <p>Et d'autre part, un référentiel métier recensant l'ensemble des données de terrains et des données ou outils métiers, en interrelation avec le référentiel cartographique, afin de rendre complet la connaissance du patrimoine bocager et de pouvoir assurer un suivi et une évaluation plus fins des différents dispositifs et politiques publiques en faveur de la haie.</p> <p>Par ailleurs, grâce à divers dispositifs (appels à projets OFB, CASDAR, Ecophyto, financements de collectivités territoriales ou d'agences de l'eau, intégration dans les thématiques de recherche de l'INRAE et du CIRAD...), l'amélioration des connaissances sur les haies sera développée sous différents angles : services écosystémiques fournis, référentiels technico-économiques, freins et leviers à leur déploiement, etc.</p> <p>La formation, initiale et continue, doit être renforcée à tous les niveaux pour les jeunes et pour les professionnels déjà en place.</p> <p><u>Indicateur(s) avec valeur cible :</u><br/> ⇒ A l'horizon 2025, disposer d'un observatoire de la haie avec un référentiel cartographique actualisé ainsi qu'un référentiel métier.</p>   |
| <p><b>Action 2</b></p> <p>Pilote :<br/> MASA/DGPE</p> | <p><b><u>Objectif</u> : Valoriser économiquement les produits et services fournis par les haies, structurer les filières et dynamiser la plantation</b></p> <p><u>Description de l'action :</u><br/> La valorisation économique des produits et des services issus de l'agroforesterie constitue un axe essentiel pour ralentir les phénomènes d'arrachage des haies et inciter à de nouvelles plantations.</p> <p>Plusieurs actions seront menées en parallèle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement des acteurs aval pour structurer l'offre en produits issus des haies, principalement à destination des chaufferies bois, tout en s'assurant d'une exploitation durable de la ressource (cf. action 3).</li> <li>- Accompagnement technique et financier à la plantation de haies, faisant suite à la mesure « plantons des haies » du plan de relance et en s'assurant d'une cohérence entre les différents financeurs (État, conseils régionaux, etc.). Notamment le financement des projets pourra être conditionné ou priorisé selon les enjeux de continuités écologiques de la politique Trame verte et bleue.</li> <li>- Accompagnement des acteurs amont, produisant les semences et plants, pour garantir une offre de semences et plants de qualité et locaux à la hauteur de la demande. Dans ce cadre, favoriser l'intégration, dans les dispositifs de plantation, des plants de la marque « Végétal local » qui garantit leur origine et leur non sélection pour optimiser la diversité génétique</li> <li>- Valorisation des services environnementaux fournis par les haies, déploiement d'outils permettant leur rémunération (label bas carbone, écorégime de la PAC, mesures agroenvironnementales et climatiques et paiements pour services environnementaux) et intégration dans les démarches de responsabilité sociétales des entreprises (RSE).</li> </ul> <p><u>Indicateur avec valeur cible :</u><br/> ⇒ un gain net du linéaire de haies de 50 000 km plantés d'ici 2030 et</p> |

|   |   |
|---|---|
|   | <p>information sur l'état de gestion du linéaire planté</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Linéaire de haies planté chaque année avec un soutien de l'Etat</li> <li>⇒ Linéaire net de haies (cet indicateur pourra être mis en place dès lors que l'observatoire sera opérationnel ; l'objectif de gain net de 50 000 km de haies)</li> </ul>   |
| <p><b>Action 3</b><br/>Pilote :<br/>MASA/DGPE</p> <p>Co-pilote :<br/>MTECT/DEB</p> <p>Appui : OFB</p> | <p><b><u>Objectif</u> : Encourager la gestion durable des haies, renforcer la biodiversité par les haies</b></p> <p><u>Description de l'action</u> :</p> <p>Une haie gérée durablement répond à la fois à des objectifs de production de bois, de régénération de la haie et de maintien des services environnementaux, ce qui se traduit par une augmentation du stockage de carbone dans les sols et de la production de biomasse.</p> <p>Cette action vise la réaffirmation de la haie comme objet qui doit être gérée durablement, en lien avec les réglementations qui s'appliquent sur la haie, en particulier pour la protection des oiseaux nicheurs, et la protègent mais également de la promotion et de la reconnaissance d'une gestion durable de celle-ci, à travers l'accompagnement de l'ensemble des gestionnaires de ces haies et des acteurs qui les conseillent.</p> <p>Elle se décline en sous-actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Harmoniser et clarifier la législation et la réglementation agricole, urbanistique et environnementale appliquées en France relatives à la promotion, la protection, la gestion et à l'arrachage des haies, agricoles comme non agricoles, afin de gagner en lisibilité, cohérence, et mieux protéger et valoriser les haies.</li> <li>- Mettre en place, à partir de 2025, un guichet unique sur la réglementation relative à la haie (à la croisée des réglementations en matière de droit rural, de l'environnement et de l'urbanisme),</li> <li>- Adapter/améliorer les mesures de protection des haies et les régimes de contrôles (notamment grâce à l'observatoire) et sanctions afférentes dans le double objectif de réussir l'objectif de gain net de haie en km et d'améliorer la biodiversité sur les territoires,</li> <li>- Développer et déployer les outils de gestion durable des haies (plan de gestion durable des haies ou équivalent, labels haies ou équivalent),</li> <li>- Mieux accompagner et former les gestionnaires des haies : agriculteurs, gestionnaires d'infrastructures, collectivités locales, etc.,</li> <li>- Reconnaître les structures de conseil et de formation compétentes pour accompagner à la gestion durable des haies.</li> </ul> <p><u>Indicateur avec valeur cible</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ un gain net du linéaire de haies de 50 000 km plantés d'ici 2030 et information sur l'état de gestion du linéaire planté</li> <li>⇒ Linéaire de haie sous label à la hausse, dont « Label haie »</li> <li>⇒ Nombre d'arbres plantés – Cible de 1 milliard à 2030</li> </ul> |

## Mots-clés

### Pression IPBES

- x Changement d'usage des terres et des mers
- Surexploitation des ressources naturelles
- Dérèglement climatique
- Pollutions de l'eau, des sols et de l'air
- Espèces exotiques envahissantes

### Cible Cadre mondial

- x C01 Aménagement du territoire
- x C02 Restauration
- C03 Aires protégées
- x C04 Conservation et restauration des espèces
- C05 Surexploitation
- C06 Espèces exotiques envahissantes
- x C07 Pollutions
- x C08 Changement climatique
- x C09 Utilisation durable des espèces sauvages
- X C10 Agriculture, aquaculture, pêche, sylviculture

- x C11 Solutions fondées sur la nature
- x C12 Nature en ville
- C13 Partage des avantages
- C14 Politiques publiques
- C15 Entreprises
- C16 Citoyens
- C17 Biosécurité
- C18 Incitations
- C19 Financements
- C20 Mobilisation et renforcement des capacités
- C21 Connaissance
- C22 Société inclusive
- C23 Egalité femmes hommes

### Public Cible

- x Etat
- Opérateurs de l'Etat
- x Régions
- x Départements
- x EPCI
- x Communes
- x Entreprises
- Acteurs financiers
- x Associations et fédérations
- x Citoyens

### Milieus

- Mers et océans
- Littoral et zones côtières
- Eau douce
- Montagne
- Forêts
- x Milieu urbain
- x Milieu agricole
- Zones humides
- Sols

### Outre-mer

- x oui
- non

### Ministères et opérateurs

- MASA
- MTECT
- OFB

## Calendrier (jalons)

| Actions  | 2023                                  | 2024 | 2025                       | 2026 | 2027 | 2028                         | 2029 | 2030 |
|--|---------------------------------------|------|----------------------------|------|------|------------------------------|------|------|
| <b>Action 1</b><br>Développer la connaissance et le suivi de la haie et des systèmes agroforestiers  |                                       |      | Référentiel cartographique |      |      |                              |      |      |
| <b>Action 2</b><br>Valoriser économiquement les produits et services fournis par les haies, structurer les filières et dynamiser la plantation | Adoption du Pacte en faveur des haies |      |                            |      |      |                              |      |      |
| <b>Action 3</b><br>Encourager la gestion durable des haies, renforcer la biodiversité par les haies  |                                       |      |                            |      |      |                              |      |      |
|  |                                       |      |                            |      |      | Déploiement mesures du pacte |      |      |
|  |                                       |      |                            |      |      | Déploiement mesures du pacte |      |      |